

La loi proposé sur l'excellence des soins pour tous

Le 3 mai 2010

L'Ontario dépose la loi proposé sur l'excellence des soins pour tous, qui vise à rendre les fournisseurs de soins de santé et les cadres responsables de l'amélioration des soins aux patients. L'objectif de la loi est de favoriser une culture d'amélioration constante de la qualité des services dans laquelle les besoins des patients passent en premier.

Amélioration constante de la qualité des services dans les hôpitaux

Le secteur hospitalier mettrait ces modifications législatives en œuvre d'abord. Les résultats obtenus par les hôpitaux seraient évalués avant que ces exigences soient étendues aux autres secteurs de la santé.

Le projet de loi comporte notamment des exigences concernant :

- des comités de la qualité qui feraient rapport au conseil d'administration de l'hôpital sur les questions reliées à la qualité;
- des plans annuels d'amélioration de la qualité; chaque hôpital serait tenu de créer un plan et de l'afficher publiquement;
- la rémunération des cadres, qui devrait être liée à la réalisation des objectifs d'amélioration du rendement énoncés dans le plan annuel d'amélioration de la qualité;
- le processus de relations avec les patients, afin de traiter les relations avec les patients, les clients et les soignants;
- des sondages des patients, des clients et des soignants, afin d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard des services fournis;
- des sondages des membres du personnel, afin d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard de leur expérience de travail et leurs points de vue concernant la qualité des soins prodigués par l'organisme de soins de santé;
- des déclarations des valeurs des patients, qui seraient élaborées par les organismes de soins de santé après une consultation publique.

La divulgation des incidents critiques serait également renforcée grâce à des modifications de la réglementation en exigeant qu'ils soient divulgués au Comité consultatif médical et à l'administrateur d'hôpital, en plus du patient concerné. Des plans d'action seraient exigés pour tout incident critique.

La réglementation exigerait que le Comité consultatif médical produise au moins chaque année un sommaire de tous les incidents critiques destiné au comité de la qualité. Elle exigerait également que le Comité consultatif médical fasse rapport au comité de la qualité sur les règles cliniques et générales concernant les membres d'une profession de la santé réglementée.

Les personnes suivantes ne pourraient pas être des membres votants du conseil d'administration de l'hôpital : les membres du personnel médical, le personnel dentaire, le personnel infirmier ou les sages-femmes de l'hôpital, de même que tous les employés de l'hôpital.

Élargissement du mandat du Conseil ontarien de la qualité des services de santé

La *Loi sur l'excellence des soins pour tous* élargirait également le mandat du Conseil ontarien de la qualité des services de santé (COQSS) afin de favoriser les soins fondés sur les résultats cliniques dans le système de santé.

Le mandat actuel du COQSS consiste :

- à observer l'accès aux services de santé publics, les ressources humaines dans les services de santé publics, l'état de santé des patients et de la population, de même que les résultats du système de santé, et à en faire rapport à la population ontarienne;
- à appuyer l'amélioration constante de la qualité des services.

La loi proposée élargirait le mandat du COQSS afin qu'il puisse :

- émettre des recommandations au système de santé sur les lignes directrices et les protocoles pour la pratique clinique;
- émettre des recommandations, après avoir consulté le public, au ministre concernant l'octroi de financement par le gouvernement de l'Ontario pour les services de santé et les appareils médicaux.

Dans le cadre d'une autre initiative, le ministère élaborera également un plan pour renforcer la divulgation publique des indicateurs de qualité.

Ivan Langrish, bureau de la ministre, 416 326-3986
Andrew Morrison, ministère de la Santé et des Soins de longue
durée
416 314-6197

ontario.ca/nouvelles-sante
Also available in English.